

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry WAUTERS**

**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 24/10/2024

N/Réf. : IXL20713\_731\_PROT

Gest. : BDG/AW

V/Réf. : AW/2071-0208

Corr DPC: Aurélie Wantier

NOVA : //

IXELLES. Rue Lejeune, 27 (arch. Odette FILIPPONE)

(= Inventaire)

**PROTECTION:** demande de classement comme monument de la maison Hamaide, actuellement ambassade du Sri Lanka.

Demande de BUP – DPC du 10/09/2024

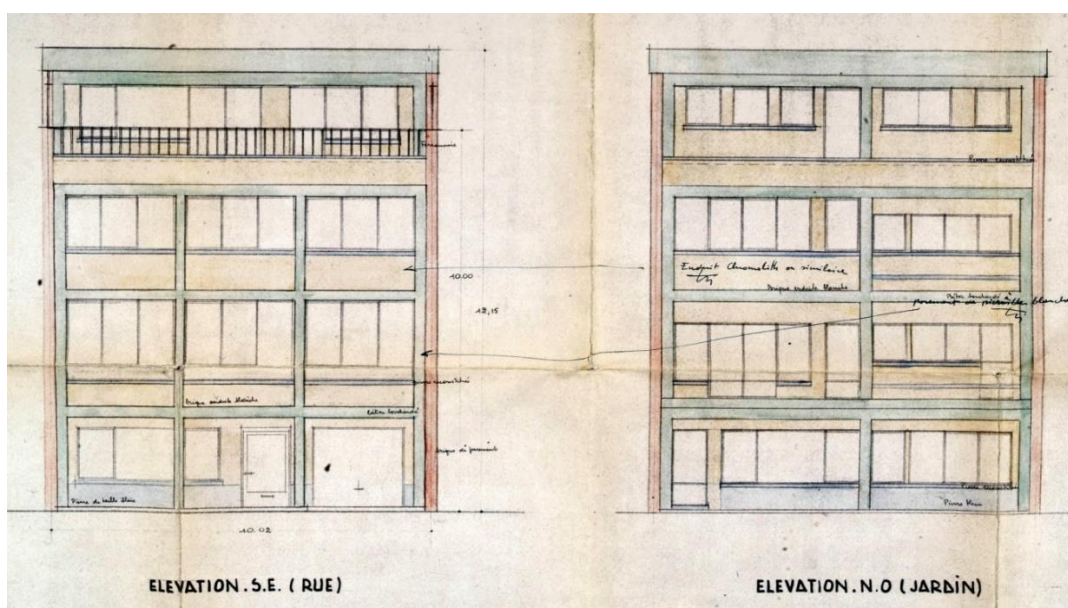
**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 1 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 10/09/2024, nous vous communiquons l'**avis favorable** émis par la CRMS en sa séance du 16/10/2024, concernant l'objet sous rubrique.

**CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE**

La demande concerne la maison Hamaide, réalisée en 1951 selon les plans d'Odette Filippone (1927-2002), l'une des premières femmes architectes en Belgique (diplômée en 1950 de la Cambre). Cette maison est la première réalisation de cette architecte pionnière du mouvement moderniste à Bruxelles et la seule réalisée comme architecte indépendante. Elle s'associera ensuite avec les architectes L.-J. Baucher et J.-P. Blondel.

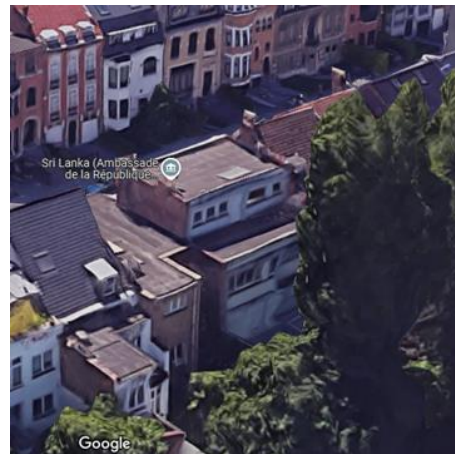


Élévations avant et arrière, 1951 (extr. des Archives communales d'Ixelles - ©urban.brussels)

Cette maison, unique dans cette artère essentiellement composée d'immeubles de style Beaux-Arts et Art déco, est représentative du Modernisme épuré de l'architecture privée d'après-guerre. Avec un

traitement subtil de matériaux modernes et une finesse des volumes, elle contient déjà des ingrédients des projets de maisons et villas réalisés par la suite par l'Association Baucher/Blondel/Filippone :

- affirmation de la structure portante en façade (poteaux-poutres apparente, béton bouchardé),
- contraste accentué par l'ombre des parties en recul par rapport aux parties pleines (zone d'entrée en retrait, ainsi que le 4<sup>e</sup> niveau),
- pratique de préfabrication 'artisanale' avec la réutilisation de formules d'un projet à l'autre, tels par exemple des modèles de châssis.



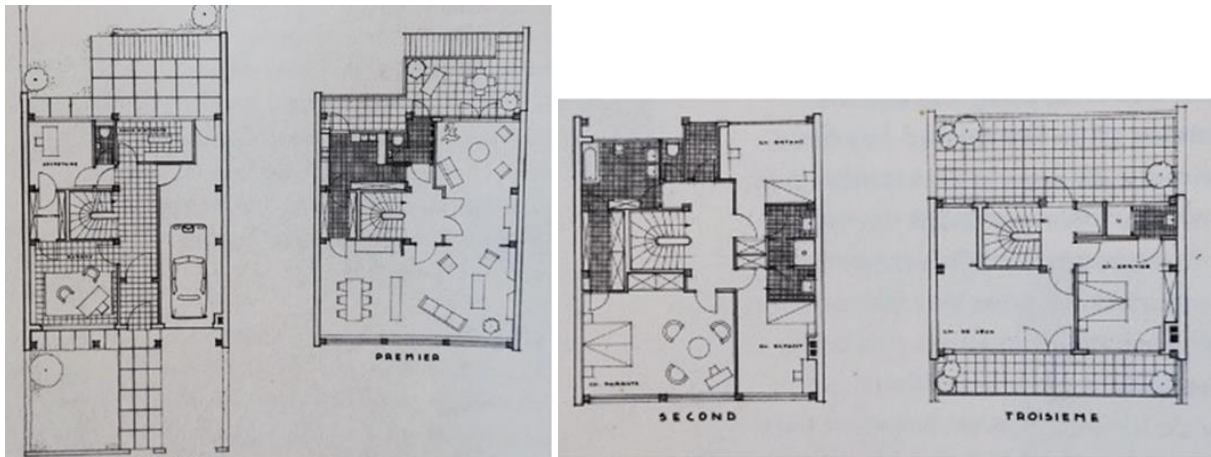
Vues actuelles avant (extr. du dossier de demande) et vue aérienne de la façade arrière (©Google maps)

La maison a conservé une grande partie de son authenticité :

- la façade à rue a conservé, d'après les photos anciennes, sa porte piétonne d'origine, ainsi que celle du garage (couleur modifiée). L'ossature béton est aujourd'hui peinte en bleu-gris. Les volets semblent récents,
- Zone de recul : muret d'origine, zone de dallage originel en béton structuré partiellement maintenu contre la façade, le reste du dallage (petites dalles de ciment) ainsi que le portillon métallique étant récents,
- façade arrière : d'après la vue aérienne, elle semble présenter les mêmes caractéristiques que la façade à rue.



Photos d'époque © Serge Vandercam. Archives et Bibliothèque d'architecture de l'ULB, Fonds Blondel-Filippone (extr. de <https://yvesrouyet.wordpress.com/2024/01/03/ixelles-demande-de-classement-de-la-maison-hamaide-arch-odette-filippone-1951/>)- vue de la zone de recul (extr. du dossier de demande)




Plans des RDC et des étages (extr. de AMANTI LUND, I., COHEN, M., e.a., L.-J. Baucher, J.-P. Blondel, O. Filippone, 3 architectes modernistes, Bruxelles, ed. Fédération Wallonie-Bruxelles, Cellule architecture et Faculté d'Architecture La Cambre/Horta, ULB, 2011, p. 72)

La maison a fait l'objet d'une publication quelques années après sa construction dans une revue féminine et est ensuite entrée dans la littérature architecturale belge (notamment publiée dans l'ouvrage « La Cambre a 60 ans »<sup>1</sup>). Actuellement inscrite à l'Inventaire du patrimoine ([https://monument.heritage.brussels/fr/ixelles/Rue Jules Lejeune/27/16729](https://monument.heritage.brussels/fr/ixelles/Rue_Jules_Lejeune/27/16729)), la maison est aujourd'hui proposée au classement par la commune d'Ixelles.

#### **AVIS**

La CRMS émet un avis favorable sur la demande de classement de la maison dans sa totalité et, ce pour son intérêt historique, esthétique et artistique. La phase d'enquête devra permettre de documenter et de préciser la valeur patrimoniale de l'intérieur, puisque le bien n'a pas pu être visité. Une visite des lieux pourrait éventuellement donner lieu à une révision de l'étendue de la mesure de protection.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c. à [awantier@urban.brussels](mailto:awantier@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [info.persoons@gov.brussels](mailto:info.persoons@gov.brussels) ; [lbaro@gov.brussels](mailto:lbaro@gov.brussels) ; [wstevens@gov.brussels](mailto:wstevens@gov.brussels)

<sup>1</sup> VINCENT, P.-E., VAN LAETHEM, F., *La Cambre a 60 ans*, Bruxelles, ISAE La Cambre, 1987